

BRETAGNE

—
L'HERMINE

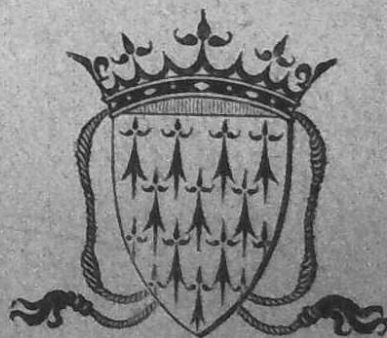
ET SES ORIGINES

PAR

P. de LISLE du DRÉNEUC

CONSERVATEUR DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE



VANNES

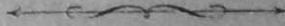
V^o LAFOLYE ET FILS, ÉDITEURS

—
1893

H

L'HERMINE ET SES ORIGINES

BRETAGNE



L'HERMINE

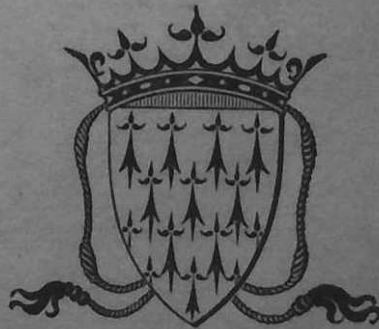
ET SES ORIGINES

PAR

P. de LISLE du DRÉNEUC

CONSERVATEUR DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE



VANNES

V^o LAFOLYE ET FILS, ÉDITEURS.

1893

L'HERMINE DE BRETAGNE

ET SES ORIGINES

PAR M. P. DE LISLE DU DRÉNEUC

Vice-Président de la Société archéologique.



Il est assez étrange que l'on ne sache pas encore bien d'où nous viennent nos hermines bretonnes. Elles ne se perdent pourtant pas dans la nuit des temps, ces jolies mouchetures parlantes qui disent si bien « *malo mori quam fœdari* ». Elles étaient déjà écloses au plein-soleil du beau siècle de saint Louis, et dès ce temps-là le blason était fort en faveur. Dans la suite, les recherches héraldiques, *la science des armoiries*, comme on disait avec un peu d'emphase, n'a pas cessé d'être cultivée, et il y avait un certain mérite à cela, car Dieu sait si cette étude est ennuyeuse ; rappelez-vous seulement les doctes traités du père Ménestrier.

De nos jours, le goût du blason s'est réveillé avec un nouvel entrain, et cependant la question qui nous occupe n'en est pas plus éclaircie ; il est à croire qu'elle était fort obscure dès le principe, à moins qu'elle n'ait été embrouillée depuis comme à plaisir.

LES HERMINES DE BRETAGNE ATTRIBUÉES A UNE
BRISURE DES DREUX.

Voici comment on explique d'ordinaire l'introduction des hermines dans notre écusson. Il n'y avait en Bretagne aucune pièce de blason, dans les sceaux ni sur les monnaies de notre duché, avant Pierre de Dreux. Dès l'arrivée de ce prince, on voit les hermines apparaître dans le quartier de son écu ; c'est donc bien à lui que nous devons cet emblème héraldique.

Plusieurs ont adopté de confiance cette manière de voir et leur opinion se trouve admirablement résumée dans ce passage de dom Lobineau :

« Comme Alix n'avait encore que onze ans, la cérémonie du mariage fut différée ; mais on regarda dès « lors Pierre Mauclerc comme duc de Bretagne. C'est « lui qui a apporté les hermines en Bretagne. Pour se distinguer de ses autres frères, il brisa les armes de Dreux « ou de Braine d'un canton d'hermines, comme on le « voit dans son sceau de 1213 avant qu'il eût effectivement épousé Alix ; aussi ne prend-il dans ce « sceau d'autre qualité que celle de fils de Robert, « comte de Dreux et de Braine, ce qui fait voir que « ceux qui ont avancé qu'il écartela de Bretagne après « son mariage se sont trompez, quoique celui dont « l'autorité devait, ce semble, avoir le plus de poids, ait « eu ce sceau devant les yeux, les successeurs de « Pierre Mauclerc portèrent comme lui les armes de « Dreux ou de Braine, et ne retinrent que les hermines, « qui furent depuis ce temps-là regardées comme les « armes de Bretagne. »



TOMBEAU DE PIERRE I^{er}, DUC DE BRETAGNE.

P. Chardin, d'après Gaignières.

COMMENT LE FRANC-QUARTIER N'EST PAS UNE BRISURE.

Je crois avoir fait la part assez belle à l'opinion que je me propose d'attaquer, d'abord en la mettant sous la protection de notre illustre bénédictin, puis aussi en donnant les deux meilleurs arguments que l'on puisse invoquer en sa faveur, c'est-à-dire l'absence d'hermines avant Pierre de Dreux, — l'apparition de ces pièces héraldiques sur son écusson alors qu'il n'était que fiancé de la princesse Alix.

Je reconnais également que toute l'argumentation de cette thèse est excellente ; les preuves sont reliées entre elles aussi fortement que les pièces d'une armure, et la dague la mieux affilée ne trouverait pas un joint pour y pousser sa pointe. Aussi ne l'essayerai-je pas. Je veux seulement montrer que si les attaches sont solides, les pièces, en revanche, sont d'un bien mauvais métal.

Et d'abord, à envisager les choses sans parti pris, en dehors de toute opinion préconçue, est-il vraisemblable que le duché de Bretagne ait humblement reçu pour ses armes nationales une brisure de cadet, un de ces signes d'infériorité dans le rang de la naissance, simple numéro d'ordre que l'on changeait ou que l'on enlevait au fur et à mesure du décès des autres frères ?

Y a-t-il même des exemples parmi les plus modestes gentilshommes, qu'un cadet se soit contenté pour son écusson d'une de ces brisures de juveigneurie que l'on veut infliger à la Bretagne ?

Au premier pas il y avait donc là un obstacle qui eût dû empêcher de passer outre et le plus simple bon sens devait hésiter avant d'adopter une invraisemblance aussi forte. Mais, comme ce terrain n'est pas

toujours fertile pour faire éclore les convictions, voici des raisons plus catégoriques.

C'est d'abord que le canton d'hermines qui servait, dit-on, de brisure à Pierre de Dreux n'est pas un canton et n'est pas une brisure. Pour s'en convaincre, dom Lobineau n'aurait eu qu'à tourner cinq feuillets de son bel in-folio ; là, il eût trouvé tout près de son texte une gravure qui le réfutait pleinement. Elle représente le duc Pierre 1^{er} sur son tombeau avec un écusson au côté où ses armes sont soigneusement gravées ; il n'eût certes pas manqué de s'apercevoir que le soi-disant canton occupait la moitié de la largeur de l'écu et que par conséquent c'était bel et bien un franc-quartier et non pas un canton. Or, la différence est grande entre le canton, petit rectangle qui n'est que du neuvième de l'écu et se pose dans un angle quelconque de l'écusson, voire même en abîme, et le franc-quartier, grand comme le quart de l'écu qu'il vient couper comme les armes en alliance (voir planche I).

Si ces deux pièces diffèrent de grandeur, de position et de classe d'après les règles héraldiques, elles diffèrent bien plus encore dans le rôle qu'elles jouent dans le blason. Le canton n'est qu'une brisure et même des dernières puisqu'elle était dévolue seulement au cinquième cadet (ce qui n'était pas du tout le rang de Pierre de Dreux), tandis que le franc-quartier est une marque d'alliance.

S'il était besoin de prouver que telle était bien l'attribution du quartier, les preuves surabonderaient. Nous les avons sous la main sans sortir de la maison ducale. Arthur II épouse Marie, vicomtesse de Limoges ; il marque cette alliance en brisant son écusson du franc-quartier de Limoges, exactement comme Pierre de Dreux son aïeul avait brisé ses armes du franc-quartier de Bretagne pour marquer son alliance avec l'héritière de ce duché.



Ainsi Arthur II eut en alliance le franc-canton de Limoges.



Son fils Jean III épousa en 1310 Isabelle de Castille. Cette alliance est marquée sur ses monnaies par le franc-quartier de Castille.



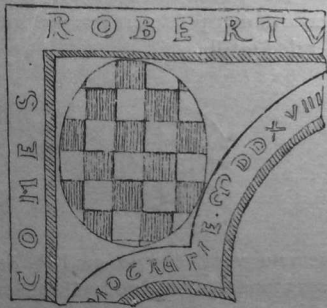
Jean III devenu veuf, épousa en 1329 Jehanne de Savoie. Sur ses monnaies cette nouvelle alliance est indiquée par le franc-quartier aux armes de Savoie.

Il faudrait vraiment se refuser à l'évidence et rejeter les données les plus élémentaires du blason pour ne pas voir dans l'adoption du franc-quartier le signe d'une alliance et pour lui prêter un sens qu'il n'avait pas : celui de marque de juveigneurie.

DE LA BORDURE DE GUEULES BRISURE DE CADET.

En examinant la gravure qui représente le tombeau de Pierre de Dreux, dom Lobineau aurait eu une bien autre surprise. Il aurait vu que l'écusson de Pierre de Dreux avait déjà une brisure, une vraie celle-là, et fort apparente puisqu'elle prend tout le tour de l'écu. C'est la bordure de gueules indiquée dans les traités héraldiques comme signe de juveigneurie immédiatement après le lambel.

Du reste, pour reconnaître ce qui était brisure dans l'écusson de Pierre de Dreux, il suffisait de rechercher quels étaient les armes de son père. Or nous les trouvons très nettement indiquées sur son tombeau à l'abbaye de St-Yves de Braine. Robert de Dreux, père de notre duc Pierre I^{er}, porte : *échiqueté d'or et d'azur sans aucune bordure.*



Pierre de Dreux, deuxième fils de ce Robert, brisa donc l'écusson de son père d'une bordure de gueules¹

¹ L'échiqueté de Dreux formait seul les armes de Robert I^{er} sur la cotte d'armes et la selle de son sceau : après lui la bordure de gueules se montre dans les armoiries de ses successeurs, parfois elle est engrêlée.

pour marquer son rang de cadet. En cela il se conformait aux lois héraldiques en usage à cette époque. C'est ainsi en effet que son cousin Jean de Valois, fils de saint Louis, brisa d'une bordure de gueules l'écusson de France.

A son tour, le deuxième fils de Philippe III, Charles de Valois, prit la même bordure en signe de juveigneurie. Guy de Bretagne, second fils de Jean III, plaça également une bordure de gueules autour de l'écu d'hermines plein de ses pères pour marquer son rang de cadet, qui était exactement celui de Pierre de Dreux.

Ce prince s'était donc conformé aux règles du blason en mettant comme cadet à l'écusson paternel une bordure de gueules : mais alors à quel propos aurait-il été surcharger inutilement son écusson d'une seconde brisure puisqu'il en avait déjà une, et pourquoi aurait-il pris comme marque de juveigneurie le franc-quartier qui n'est pas une brisure de cadet ? Pourquoi l'aurait-il placée par dessus la première, entassant brisure sur brisure, ce qui ne se faisait jamais en pareil cas pour les marques de ce genre² ?

Comme ce prétendu canton est un quartier, il était au contraire tout naturel qu'il vint couper l'écusson. C'est bien là l'emploi des armes en alliance que l'on rapproche les unes des autres, tandis que les brisures sont jetées négligemment dans le champ, d'où on les enlève comme on les a mises, sans changer en rien la disposition première du blason. C'est ainsi que Philippe de Valois, qui avait sur l'écusson de France la bordure de gueules en brisure, l'ôta lorsque la mort de Charles IV lui donna le rang d'héritier du trône de France.

Le franc-quartier était au contraire une marque d'al-

² Les secondes brisures n'ont été employées que plus tard et pour les descendants d'un cadet.

liance et les preuves en sont placées d'une manière irrécusable sous les yeux du lecteur d'après les monuments du temps. Or la seule alliance contractée alors par Pierre de Dreux étant celle d'Alix de Bretagne, force est bien de conclure que le franc-quartier d'hermines représentait dans le blason de ce prince les armes de sa jeune fiancée, l'héritière de Bretagne.

On objectera que Pierre de Dreux avait les hermines avant d'avoir épousé réellement l'héritière de Bretagne. Cette objection magistrale est vraiment plus grosse qu'elle n'a de poids : Pierre I était alors fiancé et duc. C'est comme duc de Bretagne et non comme comte de Dreux qu'il rendait hommage au roi pour son duché de Bretagne, en timbrant cet acte des armes de son nouveau fief. Quant à épouser effectivement la jeune duchesse, la chose n'était nullement pressée, car elle n'avait alors que onze ans¹.

DU SCEAU D'HERMINES PLEIN ADOPTÉ DÈS 1250.

Reste donc une dernière objection : on n'a pas encore trouvé d'hermines sur les monnaies et les sceaux antérieurs à Pierre de Dreux.

A cela je répondrai que les preuves négatives ont un très grand inconvénient : c'est d'obliger ceux qui s'en servent de bonne foi à n'avoir jamais qu'une opinion toute précaire, la moindre trouvaille pouvant d'un jour à l'autre les forcer à changer d'avis. Ainsi on nous objectait toujours, comme l'avait fait dom Lobineau, que les successeurs de Pierre de Dreux n'avaient adopté l'écusson d'hermines plein que cent ans après ce prince, sous le règne du duc Jean III.

¹ D'autres mariages ont été célébrés dans de telles conditions : mais du moment que tout était réglé au point de vue politique, la célébration du mariage pouvait fort bien attendre.

En l'absence de preuves contraires, on triomphait aisément ; mais ce triomphe n'était que provisoire, car voici que nous retrouvons l'écusson plein de Bretagne un siècle plus tôt, du vivant même de Pierre de Dreux, sur un acte de Jean I^{er} sanctionnant une transaction entre l'abbaye de Busay et Silvestre de Rezé (ARC. DÉP. S. H. 36).



Ce fait est du reste constaté ailleurs. « Ce fut sur la fin du règne de Jean I^{er}, nous dit Ogée, que tous les sceaux des juridictions duciales furent semés d'hermines². »

On nous dit que les hermines du franc-quartier de Pierre de Dreux, qui lui auraient servi de brisure de cadet, furent adoptées par ses successeurs comme armoiries duciales. Il serait bon de revoir un peu ce que pensaient de ce changement les historiens du temps. Or, voici le *Chronicon Briocense* qui, signalant ce fait, qualifie le semis d'hermines d'ARMES PLEINES DE LA BRETAGNE : *Iste Johannes (Jean II) notuit portare arma Comitatus drocensis, quando factus fuit dux, sed ipsa reliquit et arma Britanniae, id est herminas plenas assumpsit.*

¹ Cet écusson a été découvert par mon frère Arthur de Lisle aux archives du château de Nantes (nunc de la Loire-Inférieure) dans la série de Busay, sur un titre confirmant une transaction entre Silvestre de Rezé et cette abbaye. La date de l'acte est de mai 1250 et il est passé l'année suivante, 1251.

² Ogée, page 163.

Cette interprétation est constante, et le vieux chroniqueur Alain Bouchart, citant les armes de Pierre de Dreux dont se servirent provisoirement nos ducs, met en note « *les armes de Bretagne changées* ».

Dès l'origine, le semis d'hermines est donc qualifié *de Bretagne*, et cela est si bien établi que nous voyons l'antique maison de Porhoët, ramage ancien de Bretagne, porter pour écusson le semis d'hermines plein qui est de Bretagne, avec une cotice de gueules comme brisure.

Mais alors, si l'hermine était avant 1212 les armes de Bretagne, d'où vient qu'on ne la retrouve pas employée sur les monnaies ou sur les sceaux ? Hélas ! la raison en est facile à donner, et l'histoire nous la montre bien à vif. Qui avions-nous comme duc de Bretagne avant Pierre de Dreux ? Le roi Philippe de France qui frappait ses monnaies avec l'exergue de : PHILIPPUS REX, DUX BRITANNIE. Avant lui, c'était cette longue période de bouleversements où le pouvoir fut si incertain entre les mains de ses dépositaires provisoires qu'aucun d'eux n'eut assez d'autorité pour inscrire son nom sur les monnaies qu'il frappait.

DE LA SITUATION PRÉCAIRE DU GOUVERNEMENT DE
BRETAGNE A LA FIN DU XII^e SIÈCLE.

Rappelons en deux mots quelle fut alors la situation de la Bretagne. En 1146, la mort de Conan III ouvrait cette guerre de succession qui mit aux prises Eudon de Porhoët et Conan IV, gendre et petit-fils du duc précédent. L'abdication bénévole ou forcée de Conan IV entre les mains d'Henri d'Angleterre et de son fils Geoffroy plaça la Bretagne sous la tutelle de ce prince. A sa mort, la duchesse Constance, prisonnière des An-

glais, fut contrainte d'épouser le comte de Chester qui voulut prendre le titre de duc. Après de longs débats, Constance réussit à faire rompre ce mariage pour épouser Guy de Thouars. Son fils, l'infortuné Arthur, naquit sous la tutelle de son aïeul le roi d'Angleterre, passa de force sous celle de Philippe de France pour retourner ensuite aux Anglais. Bientôt, héritier du plus beau royaume d'Europe, l'Angleterre, la Normandie, presque une moitié de la France, il eut bien d'autres soucis que l'administration de sa péninsule, jusqu'à ce que, à peine âgé de seize ans, il tomba sous le poignard de Jean Sans-Terre.

Enfin, Guy de Thouars, troisième mari de Constance, gouvernait le duché pour sa pupille lorsque Philippe-Auguste le lui réclama et réduisit son rôle à celui de tuteur d'Alix.

Ainsi, dans cet espace de plus de quarante années, nous voyons une perturbation incessante : les familles de Bretagne, d'Anjou, de Thouars, la France et l'Angleterre, se succèdent coup sur coup sans qu'un seul moment le pouvoir s'établisse entre des mains solides ayant le droit légitime de l'exercer.

On ne peut donc pas conclure de la rareté des témoignages qui se rattachent à cette époque troublée que la Bretagne n'avait pas alors de blason. Ce qui lui manquait plutôt, c'était une situation normale, permettant le fonctionnement de l'autorité ducale. Ah ! si l'on nous montrait sur les actes ou les monnaies de Geoffroy, de Constance, d'Arthur ou de Guy de Thouars, des armoiries tout autres que nos hermines, ce ne serait plus

¹ Parmi les gouvernants passagers que nous venons de nommer, plusieurs étaient d'origine étrangère et pouvaient bien conserver *personnellement* le blason de leur famille. Arthur I^{er}, descendant du roi d'Angleterre, portait peut-être pour ses armes la bordure aux *petits* léopards d'Angleterre qu'Allain Bouchard attribue à son beau-frère ; Guy de Thouars, le franc-quartier de la maison de Thouars, etc.

cet équivoque subterfuge des preuves négatives. Mais, comme il n'en est rien, j'estime que négation pour négation, les deux se doivent neutraliser.

La Bretagne comme fief possédait certainement son blason, plus ou moins indécis dans la forme, et c'est lui que nous retrouvons en alliance dans le franc-quartier d'hermines pris dans l'échiqueté de Dreux. S'il a été peu usité, nous en savons la cause ; mais nier qu'il ait existé lorsque l'on sait à quel point les sceaux de la fin du XII^e siècle sont rares, c'est présumer trop vite.

Dès que le champ d'hermines paraît, on le salue comme le véritable écusson de la Bretagne, et notre vieux chroniqueur parlant du duc Jean I nous dit : « Ce duc changea les armes que son père portait, car « *il reprint les armes plaines de Bretagne*, excepté qu'il « portait un quartier chiqueté d'or et d'azur à pareille « bordure que son père portait. »

Pierre de Dreux n'était que dépositaire provisoire du gouvernement de Bretagne, et il le remit à son fils Jean le Roux lorsqu'il eut l'âge de régner. Celui-ci se trouvait donc le premier duc, après plus de soixante années, qui fut réellement possesseur de son fief. Aussi les actes émanant de ses juridictions portèrent, comme nous l'avons montré, l'écusson plein de Bretagne.

Quant à s'étonner que les princes de Dreux aient gardé pendant quelque temps l'écusson de leur famille mêlé à celui de notre pays, malgré tout notre amour-propre de Breton, nous conviendrons que des petits fils de rois de France pouvaient bien ne pas rejeter trop brusquement le signe de leur extraction royale.

DE LA FORME DE L'HERMINE.

Il est toujours désavantageux de traiter un sujet contradictoirement : c'est d'abord reconnaître que l'opinion que vous émettez a déjà été contestée, puis le ton de la plaidoirie fatigue et ennuie le lecteur. Pour nous en délasser un peu, examinons en elle-même la forme de l'hermine.

La fourrure d'hermines, que l'on retrouve très anciennement dans le costume des plus hauts seigneurs et des princesses, n'a pas cessé d'être en honneur, et de nos jours elle est encore réservée aux dignités du clergé et de la magistrature. Au XIII^e siècle, elle a été employée avec une disposition toute particulière ; on la coupait en forme de vair, c'est-à-dire en carré terminé par un angle ou une partie arrondie à la base. Cette peau ou panne était cousue à d'autres fourrures ou quelquefois sur des étoffes de couleur plus sombre qui faisaient ressortir la blancheur de l'hermine.

Dans d'autres cas, la fourrure entière était toute blanche semée de mouchetures noires.

Ainsi l'hermine apparaît au commencement sous deux formes absolument distinctes : l'une est la peau entière découpée en forme de vair, l'autre la moucheture formée par la queue de l'animal ; l'une est d'un contour géométral, rectiligne ; l'autre est arrondie en forme de larme plus ou moins allongée.

Par un accord singulier, ces deux formes totalement opposées s'acheminent peu à peu vers une ressemblance de plus en plus grande et finissent par se confondre en un seul et même type. Il est curieux de suivre sur les monnaies et les sceaux cette transformation, et les petits

dessins que voici, quoique fort médiocres, aideront à la faire saisir.

L'hermine A, prise sur un denier de Pierre de Dreux, est représentée par la fourrure entière, la peau taillée en forme de vair. L'hermine B, que nous voyons dès 1184, est copiée sur une monnaie du duc Jean III.

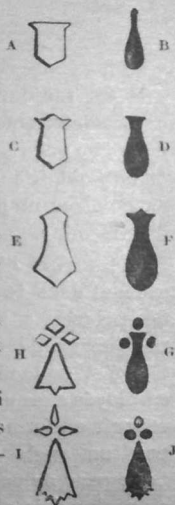
Il n'y a aucun rapport dans le dessin et dans l'idée première de ces deux hermines, et cependant nous allons bientôt les voir se rapprocher sensiblement.

La forme C, usitée sous Pierre I^r, et l'hermine D du duc Jean I^r ont déjà moins de différence.

Les deniers de Jean II ont fourni les deux types E et F qui nous montrent que le dimorphisme continuait tout en se rapprochant.

L'hermine G, qui est de Jean IV², est un acheminement bien marqué aux trois mouchetures du sommet ; elles sont figurées par trois boules, et dans le type géométral H par trois losanges. Puis les contours se rapprochent et l'on voit très bien la transformation qui nous amène à la forme unique du commencement du XV^e siècle. A partir de Jean V, nous arrivons au type classique : trois mouchetures formant la croix au sommet d'un triangle très allongé, découpé à la base en 3 ou 5 pointes anguleuses.

Chemin faisant nous avons dû omettre, pour simplifier la démonstration, bien des intermédiaires :



¹ Monnaies féodales, Poey d'Avant, t. 1, pl. XI, n° 2.

² *Ibidem*, pl. XI, n° 5.

³ *Ibidem*, pl. XVI, n° 14.

quelques-uns sont élégants, d'autres fort laids. Ainsi il y a l'hermine en forme d'insecte écrasé dont la panse est garnie de fils qui ressemblent à de petites pattes ; l'hermine allongée en forme de rave plus ou moins poilue sur les bords ; l'hermine imitant, sous Charles de Blois, la fleur de lis et connue sous le nom de *pseudolis* ; enfin l'hermine coupée carrément par une ligne droite dentelée qui la fait ressembler à un peigne.

Actuellement, les dessinateurs de blasons ont adopté un type assez médiocre ; la base de l'hermine est coupée en ogive pointue, et de chaque côté les branches se relèvent avec une désinvolture peu héraldique. Il est fâcheux que l'on n'ait pas trouvé un meilleur dessin, car jamais l'hermine n'a été aussi en faveur qu'elle l'est maintenant. Les bannières, les oriflammes, les belles tentures blanches qui décorent nos villes bretonnes dans les solennités religieuses gagneraient beaucoup à adopter un type plus pur.

Dans cette infinie variété que nous venons d'indiquer, nos artistes savaient autrefois choisir et idéaliser la forme de l'hermine, et lorsqu'ils ont eu à la sculpter sur le marbre de nos statues ducales, ils lui ont donné une grande beauté. A notre avis, la plus gracieuse de toutes est l'hermine semée sur le bouclier de Jean III au tombeau des Carmes de Ploërmel. Le galbe losangé de la base est d'une admirable pureté de dessin et les mouchetures florencées qui couronnent le sommet lui donnent une élégance qu'on n'a pas surpassée.

Nous avons moulé sur la statue de Jean III une de ces hermines, qui figure à la planche II (N° 2) dessinée par notre habile confrère de la société archéologique, M. Félix Pommier.

Dans la même planche, l'hermine N° 1 a été prise également sur le tombeau d'Arthur II à Vannes. Celle-ci n'est pas, comme la précédente, un dérivé du type géomé-

tral; c'est au contraire la moucheture formée de la queue même de l'hermine. Sa forme est lourde et beaucoup moins heureuse.

La troisième a été sculptée par Michel Colombe sur le tombeau de François II dans la cathédrale de Nantes. C'est la forme correcte par excellence. M. S. de la Nicollière¹, dans son *Etude sur l'Hermine*, la regarde comme le type le plus parfait.

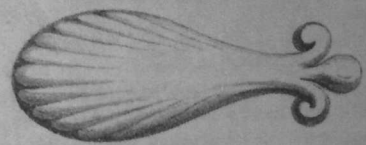
« Comme la fleur de lis, l'hermine possède aussi ses légendes, son histoire, ses formes variées et nombreuses. Si pour les yeux les moins exercés, la fleur de lis du XIII^e siècle est loin de celle des XV^e et XVIII^e siècles, l'hermine de Pierre Mauclerc est également bien différente de celle de Jean IV et de François II. Le type le plus pur de l'emblème de la France capétienne est celui des règnes de Philippe-Auguste et de S. Louis, c'est-à-dire le type le plus rapproché de son origine. Au contraire, le symbole de la duché de Bretagne devient plus élégant de forme et de dessin à mesure qu'il s'éloigne de son début, pour arriver à la perfection sous le dernier duc et la reine Anne sa fille². »

Nous voudrions donner ici les ravissantes variantes de l'hermine, sculptées au château de Blois pour la duchesse Anne et la reine Claude. Ces chefs-d'œuvre, où les maîtres de la Renaissance ont enlacé nos armes bretonnes avec la cordelière et la couronne de France, ont été maintes fois reproduites par la gravure. Les hermines ducales, oubliées au fond de nos églises bretonnes, n'avaient pas encore été publiées et nous avons tenu à les faire connaître.

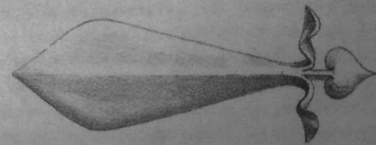
¹ *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome XXX, x de la 3^e série, page 30.
² *Ibid.*

F. POMMIER, del.

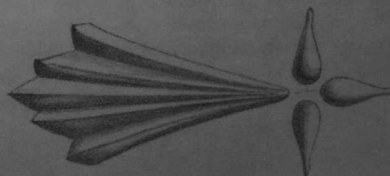
ARTHUR II



JEAN III



FRANÇOIS II



OPINION DES HÉRALDISTES.

Dans leur intime confiance de la très haute antiquité des hermines, les vieux auteurs sont allés jusqu'au bout des temps en chercher l'origine. Avant de donner l'opinion grave et réfléchie des érudits de notre époque, il est curieux de voir les belles légendes du temps jadis. Voici ce que rapporte Vulson de la Colombière dans son livre intitulé *la Science héroïque*. Il dit, en parlant de l'hermine, « qu'on la nomme ainsi du nom d'une princesse de Bretagne nommée Hermione, laquelle fut la première qui changea lesdites armes et print ladite peau mouchetée de menus floquets noirs, pour ce qu'ayant esté à tort soupçonnée de son honneur, elle prouva miraculeusement son innocence par la permission de Dieu, en marchant devant tout le monde sur un brazier de charbons ardents sans en estre aucunement offensée, ensuite de quoi elle print pour ses armes ceste peau de letice ou hermine, comme étant le vrai symbole de pureté et de chasteté immaculée. »

« D'après quelques autres auteurs » (nous dit-il plus loin) « le roi Artus, attaqué par un géant d'une force incompréhensible qui le menoit assez rudement, invoqua le secours du ciel par l'entremise de la sainte Vierge, laquelle à l'instant s'apparut à luy, environnée d'une nuée et accompagnée de nombre d'anges qui chantaient très mélodieusement et laissa choir sur son bouclier un manteau d'hermines, par la vertu miraculeuse duquel il fut rendu invisible aux yeux du géant, lequel frappant à droite et à gauche inutilement fut facilement vaincu par le roy Artus, lequel

« en mémoire d'un secours si miraculeux et si opportun quitta ses précédentes armes..... et print en leur place des hermines..... »

« Mais ajoutant à ceste tradition un peu de raisonnement touchant la naturelle origine des armes de Bretagne et du motif que les princes de ceste terre ont eu pour choisir les hermines, sans contre dit on peut dire que la sainte Vierge ayant voulu estre le divin Héraud de ces armes a voulu dénoter par ceste figure mystérieuse le naturel et la forme de vivre et le commerce ordinaire des Bretons. »

Guy Le Borgne accorde aussi une grande antiquité à l'hermine, et il reproduit les vieilles légendes de Vulson de la Colombière.

Le père Anselme tranche nettement la question et donne à la duchesse Alix, héritière des anciens ducs Bretons, le semis d'hermines, l'écusson plein de Bretagne. Ainsi pour lui les hermines étaient bien les armes de notre pays avant Pierre de Dreux.

La science moderne avec sa critique consommée vient à son tour confirmer et éclairer cette façon de voir. Dans son *Nobiliaire de Bretagne*, P. de Courcy nous dit que Pierre de Dreux « se conforma à l'usage fréquemment observé jusqu'au XIV^e siècle, par les barons, de prendre les armes des héritières dont les domaines donnaient le nom à leurs branches. Ainsi la branche de Dreux, de la maison de France, prit les armes de Baudemont de Braine, c'est-à-dire échiqueté d'or et d'azur, que Pierre comme juveigneur du comté de Dreux brisait d'une bordure de gueules, et il ajouta à ses armes de famille un franc quartier d'hermines ou de Bretagne, à partir de son mariage en 1213 avec Alix de Bretagne, héritière du duché. Ces dernières armes avec leurs émaux se voient encore sur un vitrail du XIII^e siècle dans le chœur

« de la cathédrale de Chartres et sont aussi sur les monnaies anonymes frappées par ce prince, à Guimgamp, à partir de 1223'. »

CONCLUSION

Comme on le voit, les héraldistes les plus sérieux sont de notre côté. Du reste, la question se pose nettement ainsi : sur l'écusson de Pierre de Dreux se trouvent deux parties distinctes : l'une est l'échiqueté d'or et d'azur qui appartient sans conteste à la maison de Dreux. — l'autre, le franc-quartier d'hermines, qui lui est étrangère et ne nous apparaît que dans les armes des ducs de Bretagne.

Pour se refuser à reconnaître dans l'hermine la partie bretonne du blason de Pierre de Dreux, il faut entasser l'une sur l'autre toutes les invraisemblances que voici :

I. — Le franc-canton serait bien une marque d'alliance et les princes de Dreux y plaçaient les armes des maisons princières auxquelles ils s'alliaient : Limoges, Castille, Savoie ; mais pour Pierre de



Dreux, par exception, ce ne serait plus une marque d'alliance. — Ce franc-quartier, pièce d'honneur dans le blason, deviendrait au contraire, lorsque ce prince

* *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, 1862, tome 1, p. 36.

l'emploi, une marque d'infériorité dans le rang de famille, un signe de juveigneurie.

II. — Pierre de Dreux, qui avait déjà comme brisure de cadet une bordure de gueules, aurait ajouté en surcharge une seconde brisure. — Pour cela il aurait été prendre le franc-canton qui n'est pas du tout une brisure et compte au contraire parmi les pièces honorables d'après les règles de l'art héraldique.

III. — La Bretagne se serait trouvée, par exception encore, le seul grand fief à ne pas posséder d'armoiries, et ses ducs les seuls seigneurs du pays qui n'eussent pas d'écusson. Pour réparer cette singulière omission, notre pays n'aurait rien trouvé de mieux que d'adopter... une brisure. — Cette brisure aurait, en conséquence, procédé aux évolutions les plus étranges. On n'a jamais vu les autres signes de juveigneurie, soit le lambel, soit le bâton péré, s'allonger, s'étendre et envahir tout l'écusson. Ce sont des marques héraldiques qui gardent leur forme convenue et leur signification particulière. Mais cette prétendue brisure a des allures toutes spéciales. Elle vient d'abord se placer en chef, puis elle prend à mi-parti la moitié de l'écu, enfin elle le couvre tout entier.



JEAN I



JEAN II



JEAN III

A mesure que les princes de Dreux sont plus solidement ancrés dans leur fief de Bretagne, l'hermine est de plus en plus en honneur. Jean I la place en chef de son écu, comme nous le voyons sur les deniers de ce

prince publiés par Poey d'Avant et Bigot. Son fils Jean II en couvre le tiers du champ de ces monnaies; bientôt il adopte l'écusson plein de Bretagne. Lorsque la France prend la fleur de lis pour cantonner la croix du revers de ses pièces, les petits-fils de Pierre de Dreux mettent à la même place l'hermine dans le canton de leurs monnaies, ce qui prouve bien que pour eux elle était juste l'équivalent de la fleur de lis pour la France. Pourquoi nos ducs auraient-ils tenu les hermines en si haute estime s'ils n'y avaient vu les armes de leur pays?

IV. — Malgré cela nous ne sommes pas encore au bout. Quand on a franchi péniblement ces difficultés, dont la moindre ferait bondir dans la tombe le plus somnolent des héraldistes, il reste à tenir tête aux vieux chroniqueurs. Ceux-ci nous disent que lorsque les premiers Dreux se servaient ici de leur écusson échiqueté d'or et d'azur, ils changeaient les anciennes armes du pays. Puis, lorsque revient le semis d'hermines, ils le saluent comme les véritables armes de la Bretagne. Il faudrait convenir qu'étant mieux placés que nous pour juger en cela de l'impression du moment, leur jugement doit par cela même être récuse.

Tout bien considéré, je crois qu'il est plus sage de conclure ainsi: le blason de la Bretagne nous apparaît en alliance sur le franc-quartier de Pierre de Dreux, car tel est bien le rôle de cette partie de l'écu. Après ce prince, qui n'était que duc provisoire, son fils régnant par droit de naissance prit l'écusson d'hermines plein sur les sceaux de ses juridictions; son petit-fils en sema tout le champ de ses monnaies.

Avant ces ducs, pendant la période troublée où les Geoffroy Plantagenet, Guy de Thouars, Philippe de France, exerçaient passagèrement le pouvoir sans avoir

¹ Alain Bouchart, Jean I^{er} « reprint les armes plains de Bretagne. »

aucun droit héréditaire, le sceau ducal de Bretagne n'avait guère occasion de se montrer. De là cette lacune qui est la seule objection plausible, mais peu solide au fond, que l'on ait trouvée jusqu'ici. On pourrait de même objecter que Jean II de Bretagne n'a jamais frappé ni florins d'or à la reine, ni doubles deniers parce que l'on n'a encore pas retrouvé ces monnaies, frappées pourtant en grand nombre et beaucoup plus solides que des cachets de cire.

Il ne faut pas croire non plus que les sceaux gravés fussent bien répandus à cette époque ; nous voyons que Jean I, au moment de son mariage avec Blanche de Champagne, emprunta le sceau de son père pour sceller les conventions relatives au douaire de cette princesse. « Jean n'ayant point encore de sceau pria son père de sceller pour tous deux l'acte qui en fut dressé à Chateau-Thieri'. »

Il est du reste amusant de voir l'incertitude de ceux qui veulent faire naître notre écusson de Bretagne de celui des Dreux ; ils sont dans le plus étrange embarras pour trouver la date de cette naissance, ne sachant à cent ans près où la fixer. Le semis d'hermines apparaîtrait seulement sous Jean IV, d'après André de la Roque ; il remonterait au contraire à Jean I pour dom Morice et les auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique*. Le père Albert le Grand le place sous Jean II et il est d'accord en cela avec la *Chronique de Saint-Brieuc* ; mais dom Lobineau et le docte Hévin² le voient commencer sous Jean III.

Cette indécision tient à ce que l'on n'a pas su discerner l'écusson du FIEF de Bretagne de celui de ses nouveaux seigneurs de la maison de Dreux. On ne peut

¹ Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 236.

² *Revue de numismatique*, 1846, p. 143.

surprendre le moment où naît, sous les Dreux, l'écusson d'hermines parce qu'il n'avait réellement pas à naître ; il a été momentanément éclipsé en partie par le blason de ses nouveaux ducs, où il ne figurait qu'en alliance, mais il existait quand même, et nous le voyons ici employé dans un acte dressé du temps où vivait Pierre de Dreux, pour les sceaux de juridiction ducale.

Si les descendants de Louis VI, par attachement pour leur lignée royale, ont maintenu en partie le blason de leur famille, la Bretagne a bien su démêler son vieil écusson national, et ses anciens chroniqueurs ont salué son retour.

On objecte qu'il n'y avait pas d'hermines avant Pierre de Dreux ; mais ce prince n'en avait pas non plus avant qu'il exerçât le pouvoir ducal en Bretagne.

En somme, je ne vois pas de bonnes raisons pour renier nos hermines bretonnes. Ce n'est pas un prince étranger qui nous les a apportées par mégarde, comme une marque d'infériorité jetée au coin de son écu. Nous l'avions avant lui cette blanche hermine, symbole d'un pays resté vierge de trahison et d'impiété, et la Bretagne lui sera toujours fidèle.

POSTFACE

Voici, au dernier moment, un argument qui semble décisif pour la cause que nous soutenons. L'impression de ce travail était malheureusement trop avancée pour nous permettre de lui donner une meilleure place et pour l'étudier comme il méritait de l'être. Il s'agit d'un denier de Geoffroy II, père de la duchesse Alix, dont la croix est formée par des hermines. Voici, du reste, le texte de cette communication adressée à M. Aurélien de Courson, par qui elle a été publiée.

« Aujourd'hui un nouveau monument se présente. Il vient de me tomber entre les mains une précieuse et curieuse monnaie : c'est un denier du comte ou duc Geoffroy II, fils d'Henri II, roi d'Angleterre. Lelewel en a eu un semblable en sa possession, car il en donne la figure, planche IX numéro 36 de son Atlas ; mais il en était fruste, et il n'en dit rien, sauf qu'il y a *Gaufridus dux Britanni...*, qui doit avoir tenu le siège ducal de 1171 à 1186 ou 1196, époque où son fils Arthur fut reconnu duc par les Etats.

« Ce denier présente d'un côté une croix formée de QUATRE MOUCHETURES D'HERMINES aboutées à un anneau qui est au centre, et pour légende : *Gaufridus*. Au revers est un sorte de francisque ou fer de hallebarde en forme de fleur de lis, cantonné de quatre petits annelets, et la légende *Dux Britanni*.

« Voilà donc des hermines en Bretagne avant Pierre de Dreux, non pas comme armoiries, il est vrai, mais au moins comme symbole préféré par le prince.

« ... Vous apprendrez avec plaisir que ce denier ne sortira pas de Bretagne, je vais le remettre aux mains de M. le comte de Kergariou!... »

Depuis la publication de cette découverte, et elle date déjà de loin, je n'ai pas vu qu'elle ait été contestée. Dans ses *Monnaies féodales de France*, Poey d'Avant, qui est cependant opposé à notre thèse, décrit ainsi ce denier attribué à Geoffroy, comte de Nantes (1156-1158) : « GAUFRIDUS. Croix pattée, ornée à chaque extrémité d'un renflement hémisphérique ; au milieu, un anneau avec un point au centre et DUX BRITANNI.

« La fleur qui forme le type est-elle une fleur de genêt, comme je l'ai avancé, ou une *moucheture*

¹ *Revue de l'Armorique* n° VIII p. 68. Lettre à M. A. de Courson sur les Armes de la Bretagne... par Noël de la Forte-Maison.

« d'hermine ? » (*Monnaies féodales de France*, tome 1, p. 53-54.)

Ce denier appartient à la précieuse collection de M. Thomas Dobrée, de Nantes.

Voilà donc deux faits qui viennent confirmer ce que nous avons avancé et démontrer une fois de plus la valeur précaire des preuves négatives.



